

# Modalités de prêt



~ Vous pouvez emprunter 6 documents pour 3 semaines, renouvelables deux fois (hors nouveautés ou documents réservés).

~ Tous les documents de la bibliothèque sont empruntables, à l'exception de ceux portant la mention « À consulter sur place ».

~ Les revues sont empruntables, excepté le dernier numéro, consultable sur place.

~ Seul l'emprunt de deux nouveautés maximum par famille est autorisé.

# A animations

~ Bébés Lecteurs

~ Comité Lecture jeunesse « À la Quête du Livre »

~ Animations pour les écoles, les collèges, l'accueil de loisirs, l' E.S.A.T, l' E.H.P.A.D...

Pour plus d'informations, renseignements à l'accueil de la bibliothèque.

# Horaires



## Ouverture au public :

Mardi :	10 h 00 - 12 h 00	16 h 00 - 18 h 00
Mercredi :	10 h 00 - 12 h 00	14 h 30 - 18 h 00
Vendredi :		16 h 00 - 19 h 00
Samedi :	10 h 00 - 12h00	14 h 30 - 17 h 00

Fermeture hebdomadaire les dimanche et lundi.  
Fermeture annuelle la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août.

# Contacts

## Blog de la Bibliothèque :

<http://bibliothequedechantonnay.wordpress.com>

## Site du réseau des Bibliothèques :

<http://bibliotheques.cc-paysdechantonnay.fr>

Parc Clemenceau - 85 110 CHANTONNAY

Tél : 02 51 46 83 16

Mail : [bibliotheque@ville-chantonnay.fr](mailto:bibliotheque@ville-chantonnay.fr)

[www.ville-chantonnay.fr](http://www.ville-chantonnay.fr)

# Bibliothèque municipale



# Guide du Lecteur



# Bienvenue !



*Une bibliothèque, un lieu particulier et mystérieux...*

*Un lieu où les mots chantent, s'entremêlent et se révèlent...*

*Un lieu où les bibliothécaires vous emmènent à la découverte d'histoires étonnantes et passionnantes...*

*Une bibliothèque, pour le plaisir de lire, tout simplement...*

*Alors lisez, échangez avec nous,  
installez-vous : c'est vous, lecteurs,  
qui faites de la bibliothèque un lieu de vie !*

*« Une bibliothèque, c'est  
le carrefour de tous les  
rêves de l'humanité. »  
Julien Green*

# Comment s'inscrire ?



La carte vous est délivrée sur  
présentation :

- ~ d'une pièce d'identité,
- ~ d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- ~ d'un bulletin d'inscription **adulte** ou **jeunesse** dûment rempli.

Vous pouvez utiliser votre carte dans tout le réseau des Bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.



L'inscription est gratuite et valable  
un an de date à date.

Conception : Bibliothèque Municipale de Chantonnay  
Réalisation : Service Communication

# Principes



La Bibliothèque est un lieu de lecture  
et de détente :

- ~ évitez de courir et de parler fort.
- ~ il est interdit de fumer et de manger dans la bibliothèque.
- ~ pour la tranquillité de tous, vous êtes priés d'éteindre vos téléphones portables dès votre entrée.
- ~ l'accès aux animaux est interdit, à l'exception des chiens guides d'aveugles.
- ~ les enfants sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

## R respectez les documents

- ~ Vous aimez consulter et emprunter des documents à la bibliothèque, respectez-les.
- ~ Ne réparez jamais les livres vous-mêmes : la bibliothèque dispose de matériaux adaptés pour le faire.
- ~ Vérifiez l'état du livre lors de l'emprunt : signalez tout défaut au personnel.
- ~ Au retour, informez le personnel des problèmes rencontrés (pages qui se décollent, couverture de protection mal fixée...).
- ~ Sur simple demande, vous pouvez avoir accès au règlement intérieur complet.